

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20170413-D2017126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2017

## Nombre de conseillers

En exercice : 27 Présents : 20 Absents : 7

dont suppléés 1
dont représentés 6
Votants : Voir détail du vote dans la délibération ci-après subventions votées individuellement

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille dix sept, le treize avril à 15 heures, les membres du Conseil de la Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le 7 avril 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS: Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES: Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme STUPNICKI Josiane ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BAGUE patrice ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M.BERCHER Francis ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et M. BEHETS Jan suppléé par M. HEMAR Dominique,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n°2017/126

## **OBJET: ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2017 BUDGET PRINCIPAL**

Sur proposition de la commission des finances réunie les 13 et 20 Mars 2017, Le Conseil de Communauté, Après délibéré,

• DECIDE d'attribuer pour l'année 2017 les subventions ci-dessous :

Organismes ou Associations	Montant Réalisé 2016	Montant sollicité 2017	Montant voté 2017	Résultat du Vote
Mairie Enchastrayes Piscine (1)	70 000,00 €	70 000,00€	20 000,00 €	à l'unanimité
Mairie de Barcelonnette CLSH(1)	28 270,00 €	40 000,00€	38 000,00 €	à l'unanimité
Total Art 657341	98 270,00 €	110 000,00 €	58 000,00 €	
Collège A Honnorat Section Sportive Ski Alpin (3) Association Sportive	18 000,00 €	18 000,00 €	10 400,00 €	à l'unanimité
Section UNSS	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00€	à l'unanimité
Sect Sportive ASM	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	à l'unanimité
Améngt Horaire Skì Alpin	6 000,00 €	6 000,00€	6 000,00 €	à l'unanimité
Section Ski Nordique	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	à l'unanimité
Option Bi-qualification	3 000,00€	3 000,00 €	3 000,00€	à l'unanimité
Option EPS/Enseignt cmplt	1 000,00€	1 000,00 €	1 000,00 €	à l'unanimité
Collège Marcel ANDRE	***************************************	454,00 €	454,00 €	à l'unanimité
Total Art 65738	39 000,00 €	39 454,00 €	31 854,00€	
Association Ubaye Elite	27 000,00 €	30 000,00€	27 000,00€	à l'unanimité
Comite Dévipt Agricole	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	à l'unanimité
Alpes Hte Provence Initiative	3 907,00€	4 914,00 €	4 353,00€	à l'unanimité
Mission Locale	6 853,50 €	8 190,00 €	7 495,00€	à l'unanimité
Mission Développement Eco	3 907,00€	- €	- €	
Fondus Ubaye Mucoviscidose	600,00€	600,00€	600,00€	à l'unanimité
CBE MSAP (4)	3 500,00 €	18 700,00 €	18 700,00 €	à l'unanimité
CBE App Dev Eco Pays Sud (4)	6 100,00 €	10 000,00€	10 000,00€	à l'unanimité
Audacce	22 000,00 €	25 000,00 €	23 500,00 €	à l'unanimité
Inst Paraboles ADSL	630,00€	420,00€	420,00€	à l'unanimité
Ressourcerie	10 000,00 €	15 000,00€	10 000,00 €	à l'unanimité
musique et Espérance	150,00€	- €		
AJC (5)	6 500,00€	10 000,00 €	4 000,00€	à l'unanimité
Planète Jeunes (6)	- €	60 617,00 €	50 472,00 €	à l'unanimité
Ass Les Marmots (7)	87 500,00 €	75 358,00 €	75 358,00 €	à l'unanimité
Ass Vivre Jeunes à Jausiers (8)	65 680,00 €	80 275,00 €	80 275,00 €	à l'unanimité
Ass Les Marmottes Jausiers	- €	18 005,00 €	18 005,00 €	à l'unanimité
Secours Catholique	1 000,00 €	1 000,00€	1 000,00 €	à l'unanimité
Ass Don du Sang (9)	200,00€	300,00€	300,00€	à l'unanimité
Conv lci Télé	46 200,00 €	46 200,00 €	46 200,00 €	à la majorité 1 abstention M. KLETTY Guy

C.C.V.U.S.P Séance du 13 Avril 2017

Total Art 6574	2 363 694,65 €	2 804 194,00 €	2 532 892,00 €	- €
Divers		5 000,00 €	8 887,00 €	à l'unanimité
Ubaye Tourisme (10)	589 509,00 €	2 370 865,00 €	2 139 427,00 €	à la majorité 1 abstention M. DELOINCE Michel
Office de Tourisme Pra Loup	717 493,00 €			
Office de Tourisme Barcelo	556 339,00 €	1		
Office de Tourisme Sauze	131 272,00 €			
Office de Tourisme Jausiers	71 918,00 €			
Ass Les Melvilliens Film		10 000,00 €	4 000,00€	à l'unanimité
Développement Avenir Cycliste		6 000,00 €	- €	à l'unanimité
Danses Art		2 000,00 €	- €	à l'unanimité
Eurolang		2 000,00 €	1 500,00 €	à l'unanimité
ATE Ubaye	436,15€			
Fete du Bois	4 000,00€			
Golf Bois Chenu		1 500,00 €	- €	à l'unanimité
Solidaridat ubaye		1 000,00 €	400,00 €	à l'unanimité
Basket Club Barcelonnette	- €	250,00€	€	à l'unanimité

(1) M. MARTIN Jacques n'ayant pas pris part au vote

(2) Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN CHARPENEL Pierre et PAYOT Jean Michel n'ayant pas pris part au vote

(3) Mme VAGINAY Sophie n'ayant pas pris part au vote

(4) Mme VAGINAY Sophie et M. MASSE Roger n'ayant pas pris part au vote

(5) Mme ESPANET Martine et M. BOUGUYON Yvan n'ayant pas pris part au vote

(6) Mme VAGINAY Sophie et M. MARTIN CHARPENEL Pierre n'ayant pas pris part au vote

(7) Mme VAGINAY Sophie n'ayant pas pris part au vote

(8) Mme ESPANET Martine n'ayant pas pris part au vote

(9) Mme ESPANET Martine n'ayant pas pris part au vote

- (10)Mmes VAGINAY Sophie, PIGNATEL Agnès, MM. BOUVET Patrick, KLETTY Guy, PAYOT Jean Michel, NICOLAS Yves et MARTIN Jacques n'ayant pas pris part au vote.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2017 de la Communauté articles 657341,65738 et 6574.
- AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de ces décisions notamment les conventions établies conformément à la loi 2000-321 du 12.4.2000 et le décret 2001-495 du 6.6.2001.
- DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

> La Présidente, Mme Saphie VAGINAY.

> > Séance du 13 Avril 2017

C.C.V.U.S.P

